

NOTE D'INFORMATION

Date	12 août 2021
Destinataire	Membres de la Constituante
Sujet	Séances plénières automne 2021
Expéditeur	Secrétariat général

Le Bureau de la Constituante s'est réuni ce jour pour discuter de l'organisation des séances plénières de première lecture de l'avant-projet de Constitution de cet automne. Il a décidé que la demi-journée de séance plénière prévue en septembre pour les premières entrées en matière aurait lieu le **mardi 7 septembre 2021 de 14h00 à 17h00 à la Simplonhalle de Brigue**, en marge de la session de septembre du Grand Conseil qui siège également Brigue. Le délai pour le dépôt des amendements relatifs aux propositions d'articles constitutionnels des commissions 1, 2 et 10 est maintenu au jeudi 23 septembre 2021.

Pour ce qui est des séances plénières d'octobre, novembre et décembre 2021, le Bureau a décidé de s'en tenir au calendrier prévu et communiqué de longue date, à savoir :

Session 1

Date	Objet
Mardi 7 septembre 2021 (14h00 – 17h00), à Brigue	Débats d'entrée en matière sur les rapports des commissions 1, 2 et 10
Mardi 5 octobre (journée), Sion	Lecture de détail des articles des commissions 1, 2 et 10
jeudi 7 octobre (matin), Sion	

Session 2

Date	Objet
Jeudi 7 octobre (après-midi), Sion	Débats d'entrée en matière sur les rapports des commissions 3, 7, 8 et 9
Mardi 19 octobre (journée), Sion	<i>Evtl. suite de la lecture de détail des articles des commissions 1, 2 et 10</i>
Jeudi 21 octobre (journée), Sion	
Mardi 2 novembre (journée), Sion	Lecture de détail des articles des commissions 3, 7, 8 et 9
Jeudi 4 novembre (matin), Sion	

Session 3

Date	Objet
Jeudi 4 novembre (après-midi), Sion	Débats d'entrée en matière sur les rapports des commissions 4, 5 et 6
Mardi 23 novembre (journée), Sion	<i>Evtl. suite de la lecture de détail des articles des commissions 3, 7, 8 et 9</i>
Jeudi 25 novembre (journée), Sion	
Mardi 7 décembre (journée), Sion	Lecture de détail des articles des commissions 4, 5 et 6
Jeudi 9 décembre (journée), Sion	

Le Bureau rediscutera de la situation au début du mois de septembre et décidera si des modifications de ce calendrier ou du lieu de séance dues à la situation sanitaire sont nécessaires.

Autres objets à traiter par le plénum de la Constituante en automne 2021 :

- a. Modification des articles 17 (*renouvellement des commissions thématiques*) et 56 (*entrée en matière 2^{ème} lecture*) du Règlement de la Constituante ;
- b. Rapport de la commission de rédaction sur la structure de la nouvelle Constitution ;
- c. Désignation du/de la président/e de la commission 10 ;
- d. Évtl. désignation des président-e-s et vice-président-e-s des commissions thématiques (*selon décision sous point a.*) ;
- e. Élection du Collège présidentiel 2022.

RENSEIGNEMENTS

Florian Robyr

Secrétaire général

florian.robbyr@constit.vs.ch

027 607 18 52